

La lettre de la filière des étangs

de la région Centre-Val de Loire

Numéro 6 - 2ème trimestre 2022

AU SOMMAIRE

- Participation de la filière au SIA 2022
- Semaine des métiers des agricultures
- Les lycées hôteliers s'intéressent aux produits locaux
- Concours Toques d'Or
- Tour d'étang "diversification en pisciculture d'étang"
- Mise à jour du site Web
- Révision de l'arrêté cadre sécheresse de Loir-et-Cher

EDITO



La saison des pêches est maintenant terminée, les empoissonnements également. Ce début d'année est marqué par un manque de pluviométrie important : seulement 66,7 mm relevés sur la station météo de Châteauroux pour le 1er trimestre 2022, 75,3 mm sur la station de Blois, soit un déficit de plus de 50% par rapport aux moyennes attendues.

Dans ce contexte, beaucoup d'étangs ne sont pas pleins et il est à craindre que certains devront être laissés en assec. L'inquiétude monte chez les acteurs de la filière piscicole ainsi que la crainte de revivre une année compliquée comme en 2019. Espérons que cette fin de printemps sera marquée par un retour des précipitations.

Au chapitre des bonnes nouvelles, notre filière vient d'obtenir auprès de la Région le prolongement d'un an du Cap filière pisciculture (soit jusqu'à mi-2024) et le financement de 50% d'un poste à temps plein (au lieu du mi-temps précédent), ceci afin de répondre au mieux à l'ambition du plan d'actions prévues dans le projet. Comme vous pourrez le lire dans cette lettre d'information trimestrielle, il s'est déjà passé beaucoup de choses en ce début d'année 2022!

Bérangère Bourdon & Cathy Luchini

Participation de la filière au salon de l'Agriculture 2022



Après deux ans d'absence compte-tenu du contexte sanitaire, le Salon International de l'Agriculture a pu rouvrir ses portes du 26 février au 6 mars 2022.

La filière piscicole régionale était représentée sur le stand collectif des fédérations nationales : Etangs de France et AFPPE (Association Française des Professionnels de la Pisciculture d'Etangs). Ce stand accueillait également, pour toute la durée du salon, l'ITAVI (Institut Technique, filière piscicole).

La FAREC a participé à cet événement lors de 2 journées, l'occasion de mettre en avant la pisciculture d'étangs de notre région auprès d'acteurs institutionnels et du grand public !

Semaine des métiers des agricultures



La chambre régionale d'agriculture a organisé, en collaboration avec la DRAAF, le conseil régional, l'APECITA et les Jeunes Agriculteurs, une semaine de communication sur les métiers du monde agricole, du 14 au 20 mars 2022.

L'objectif est de valoriser les professions agricoles, et de **développer l'attractivité des métiers de l'agriculture.**

A cette occasion, les Jeunes Agriculteurs ont réalisé une **vidéo sur le métier de pisciculteur**, que vous pouvez découvrir en cliquant sur l'image ci-contre. Souveraineté alimentaire, transition écologique, alimentation saine et durable sont autant de défis pour les métiers de l'agriculture. Pour réussir ces transitions, il est nécessaire de relever un défi majeur, celui du renouvellement des générations. Il est donc urgent d'informer et de former la jeunesse aux métiers du vivant pour recruter la prochaine génération d'entrepreneurs du vivant, alors qu'un agriculteur sur deux sera en âge de partir en retraite dans les 10 prochaines années.



Une nouvelle publication sur les étangs

L'association Geolimneau propose le livre "Etangs et lacs" de Dynamiques Environnementales au tarif de 30 €. Il s'agit d'un recueil d'articles scientifiques sur les plans d'eau, dont la majorité concerne les étangs.



A commander sur :
<https://www.helloasso.com/associations/association-geolimno/paiements/livre-etangs-lacs>

Les lycées hôteliers s'intéressent aux produits locaux



Les responsables des lycées hôteliers de la région Centre-Val de Loire se sont réunis pour un séminaire le 22 février 2022 au château de Chabenet (36).

Au cours de la journée, un focus a été fait sur les circuits courts. L'occasion de présenter la filière piscicole et les produits issus de nos pêches. La présentation s'est terminée par une dégustation,

très appréciée par ces professionnels !



Concours national des Toques d'Or à Blois



La filière était partenaire du concours national des « Toques d'Or », organisé par l'Académie Nationale de Cuisine qui valorise depuis 1978 les savoir-faire de cuisiniers et pâtisseries professionnels lors de sélections nationales. Cette année, ces sélections avaient lieu au Lycée des métiers en hôtellerie et tourisme du Val de Loire à Blois le 18 novembre 2021. **La carpe** (filets frais et filets fumés) faisait ainsi partie d'un panier « surprise » de produits régionaux que chaque candidat devait utiliser pour réaliser une entrée. Le concours était également complété par la réalisation d'un plat (selle d'agneau avec trois garnitures) et un dessert (savarin avec une salade de fruits exotiques), le tout en l'espace de cinq heures seulement. Le jury était composé de chefs étoilés et des Bocuse d'or.

Journée technique autour de la diversification en pisciculture d'étang



La première journée technique pour cette année 2022 a eu lieu samedi 26 mars, au **domaine de la Rotière à Fontaines en Sologne**, où se sont retrouvés une dizaine de pisciculteurs et/ou propriétaires d'étangs.

La journée a débuté par une présentation des différentes possibilités pour **diversifier son activité** : le tourisme lié à la pêche, à la chasse, aux paysages, mais aussi la diversification des productions et des débouchés. Les différentes formes d'aquaculture ont également été abordées :

ranaculture, aquaponie ou encore algoculture. Enfin, les autres usages de l'étang tels que l'irrigation, ou les réserves en eau pour les incendies ont été évoqués.

Pascal Goumain a ensuite présenté le site de la Rotière sur lequel il a accueilli le groupe. Il s'agit d'une propriété de famille, sur laquelle il a développé une **activité de tourisme** avec des hébergements incluant l'accès aux étangs et à la pêche de loisir. Chaque étang est dédié à un type de pêche : pêche au gros (carpe et silure), pêche à la ligne ou encore pêche du carnassier (black bass). M. Goumain a évoqué les spécificités dans la gestion de ses étangs : empoissonnement adapté à la pêche de loisir, alimentation, entretien et surveillance du site, mais aussi les risques tels que la transmissions de maladies (via le matériel de pêche) ou le vol de poisson !

Pour finir, M. Aubin a accueilli le groupe sur sa pisciculture, et a présenté ses différentes activités :

- pisciculture d'étangs
- négoce (achat et vente de truites notamment)
- éclosier. Dans le cadre d'une étude scientifique, il a été amené il y a quelques années à produire des oeufs de lamproie !
- pêche professionnelle dans la Loire

Un moment d'échanges apprécié par tous les participants !



Cahier du pisciculteur, pensez à récupérer les nouvelles fiches !

Si vous souhaitez compléter votre classeur - Gérer son étang - 7 nouvelles fiches sont à votre disposition. Vous pouvez les récupérer au bureau de la FAREC à Mézières en Brenne. Nous les diffuserons également lors des prochains événements de la filière (AG, réunions techniques etc...). Il est également possible de vous les envoyer par courrier (frais de port à votre charge). Pour plus d'informations : farec@orange.fr ou 02 54 37 19 93

Révision de l'arrêté-cadre Sécheresse du Loir-et-Cher



Le précédent arrêté datant de 2013, et suite aux retours d'expérience des dernières années de sécheresse, la DDT 41 revoit son arrêté-cadre sécheresse.

Des groupes de travail se sont préalablement réunis, dont un groupe de travail vidanges plan d'eau, auquel la filière a participé.

Quatre niveaux d'alerte sont définis pour chaque cours d'eau :

- Vigilance (prévention mais pas de restriction)
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Concernant plus spécifiquement le remplissage des plans d'eau et étangs, des mesures particulières s'appliqueront dès l'atteinte du seuil d'alerte à savoir :

- Interdiction de remplissage des plans d'eau, étangs, bassins. Les plans d'eau alimentés par prélèvements en eaux superficielles et par forage dans la nappe d'accompagnement doivent avoir leur dispositif de prélèvement rendu inactif.
- Les plans d'eau en barrage sur cours d'eau doivent laisser s'écouler à l'aval un débit sortant au moins égal au débit réservé ou à défaut au débit entrant.

Des dérogations spécifiques, limitées aux pisciculteurs professionnels et pour les vidanges de plans d'eau **sans rejet dans un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole** sont prévues.

Les **pisciculteurs professionnels** peuvent ainsi demander une dérogation pour vidanger un plan d'eau en période de sécheresse sous réserve des dispositions suivantes :

- la pêche devra être réalisée au filet,
- une surface d'eau minimale devra être laissée dans le plan d'eau, au minimum égale à 5 % de la surface totale du plan d'eau,
- des analyses de suivi devront être mises en place (MES, oxygène dissous, ammoniac)

Un formulaire de demande de dérogation a été mis en place et est disponible auprès de la DDT 41. La FAREC peut également vous le transmettre ainsi que l'arrêté préfectoral n°41-2022-04-21-00007 relatif aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse en Loir-et-Cher du 21 avril 2022.

Le site web de la filière s'étoffe!



Dans le cadre du CAP pisciculture, un site web de la filière,

www.poissonsducentre.com, a été développé dans le but de créer un esprit de filière mais également pour partager ses actualités et diffuser les informations.

Le site vient de s'enrichir avec des actualités, les lettres d'informations, le bulletin d'adhésion, ou les coordonnées des acteurs de la filière.

Si vous avez une suggestion pour faire évoluer le site, n'hésitez pas à nous contacter : **farec@orange.fr** ou **02 54 37 19 93**

Déclarations cormorans

Vous n'êtes pas sans savoir que les quotas triennaux de cormorans, assignés par département dans le cadre des tirs dérogatoires pour leur régulation, sont liés aux déclarations de cormorans tués par les acteurs ayant sollicité cette dérogation auprès de leur préfecture. Si vous ne souhaitez pas que ce quota soit réduit, voire supprimé, n'oubliez donc pas de renvoyer vos chiffres à vos préfectures respectives.

Bulletin d'adhésion 2022

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, ou qui souhaiteraient adhérer à la FAREC, pensez à retourner votre bulletin d'adhésion 2022 !
[à télécharger ici](#)

Les dates à retenir

Samedi 14 mai 2022 : Assemblée générale du SEPB (Brenne)
Vendredi 10 juin 2022 : Réunion annuelle interzone (Lureuil 36)
Jeu 16 et vendredi 17 juin 2022 : AG Etangs de France (Lorraine)
Vendredi 1er juillet 2022 : Assemblée générale FAREC (Sologne)